

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VALLET

ZAC DU BROCHET. Et si c'était un petit « Notre-Dame-des-Landes » ?

Lettre ouverte, recours juridiques, pétitions..., les oppositions se multiplient contre le projet de zone commerciale, la Zac du Brochet. Un projet dont les élus craignent qu'il se transforme en petit Notre-Dame-des-Landes.

Nouvel épisode dans le projet de la future zone commerciale, Zac du Brochet. La semaine dernière, Anne-Laure Fleurance, d'une des deux familles qui refusent de vendre les terrains, a adressé une lettre ouverte aux deux présidents des communautés de communes de Vallet et Loire-Divatte. La missive disponible sur le site Internet de Laissez-nous vivre, autre association qui se bat contre « un projet surdimensionné », précise que le juge d'expropriation vient de rendre son jugement. L'arrêt de cessibilité est tombé. L'indemnité des terrains, fixée au prix de 7 € le m², a augmenté de 10 %. La collectivité devra « déboursier une somme considérable d'un million d'euros », martèle la juriste. Sur les 17 ha, reste à acquérir 12,5 ha.

« Ce prix étant très loin de ce qu'on peut observer sur le marché », la propriétaire réfléchit « à la possibilité de faire appel ». D'autant que « l'aménageur prévoit de revendre les terrains au prix moyen de 73 € le m² », ajoute Anne-Laure Fleurance. « Le chiffre d'affaires qui sera réalisé sur la ZAC du Brochet est estimé à

1 500 fois le chiffre d'affaires qu'un agriculteur générerait sur une même surface. L'effet de levier est considérable et ne profitera pas à la communauté de communes mais à l'aménageur », écrit celle qui vit en Allemagne.

« Tissu de mensonges »

Pierre-André Perrouin a lu le courrier à la fin du conseil communautaire. « Ça s'appelle des menaces et des mensonges », dénonce le président de la CCV qui a souhaité rétablir « la vérité ». Dans le contrat avec le concessionnaire (ndlr : la SNC Le Brochet), il est clairement écrit que la CCV n'aura pas à déboursier un million d'euros. « On sait qu'il va y avoir de l'agressivité tout au long du dossier, les contribuables ne paieront rien », a ajouté Jérôme Marchais. Jugeant nécessaire de « démentir ce tissu de mensonges », le président a annoncé que la collectivité ne pouvait « rester sans réponse ». Bref, pour de plus en plus d'élus, le dossier valletais « ressemble étrangement à Notre-Dame-des-Landes ». Pour preuve, le rapport de forces se joue aujourd'hui sur le terrain judiciaire.

Recours et oppositions

Deux recours sont déjà déposés au tribunal administratif contre le projet. Le premier est porté par Laissez-nous vivre un peu. L'association de com-



Des commerçants du territoire craignent que le projet « disproportionné » désertifie le centre-ville de Vallet et les bourgs voisins.

merçants qui revendique une quarantaine d'adhérents juge le caractère d'utilité publique « mal fondé ». « On considère, explique Philippe Surzur, président et commerçant à Vallet, que c'est un projet porté par un privé. » La remise en question de l'utilité publique fait aussi partie du mémoire des propriétaires dont le recours contre la préfecture et la déclaration d'utilité publique s'appuie sur des éléments techniques. Parmi les arguments, « le fait que le bénéficiaire ait changé pendant l'enquête et l'insuffisance de l'étude d'impact dans lequel manque le dossier environnemental », énumère Anne-Laure Fleurance.

La Valletaise annonce « qu'il faut s'attendre à des recours à chaque étape du projet ». D'autres opposants plus anonymes ont rejoint la propriétaire et le président de l'asso-

diation dans leur combat. Des commerçants de Vallet et des communes voisines (poissonnier, restaurateur, assureur, pharmacienne...), adhérents de Laissez-nous vivre un peu dénoncent un projet « disproportionné », qui risque « de faire perdre au centre-ville son attractivité ». D'autant que « les modes de consommation changent. Les gens achètent de plus en plus sur Internet ». Et « qu'il y a déjà tout ce qu'il faut entre Nantes, Cholet et Pôle Sud », estiment deux commerçants. La crainte ? C'est une désertification et un « dépeuplement » du bourg, au profit d'une grande zone à l'entrée de ville. L'hémorragie a déjà commencé. Une pharmacie du centre a déménagé, presque en face de la gendarmerie de Vallet, tout près de la future zone du Brochet.

Hervé Pavageau